



**Convention de Minamata sur le mercure, adoptée à Genève le 19 janvier 2013 - Adhésion par Sao Tomé-et-Principe.**

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 30 août 2018, Sao Tomé-et-Principe a adhéré à la convention désignée ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 28 novembre 2018, conformément au paragraphe 2 de l'article 31 de la convention.

